



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

04 JUL. 2023

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 28 juin 2023 (convocation du 15 juin 2023)**

Aujourd'hui vingt huit juin deux mille vingt trois à 16 H 30, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI

EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : Mme de FRANÇOIS à M. ESCOTS, M. Emmanuel SALLABERRY à M. DUPRAT

La séance est ouverte

AFFAIRE 2023/04/05P

MISE EN AFFECTATION DU PARKING BEAUJON

Vu la délibération n° 2011/0080 du 11 février 2011 du Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, confiant la maîtrise d'ouvrage du parc de stationnement Beaujon à la régie PARCUB, devenue METPARK et indiquant que cet ouvrage lui serait remis en gestion à l'achèvement de son aménagement

Dans l'attente de l'acte définitif d'affectation, une convention de mise à disposition transitoire en date du 18 novembre 2016 a permis à PARCUB d'exploiter le parking Beaujon dès achèvement de son aménagement.

Suivant finalisation des opérations de réception et de clôture du mandat de maîtrise d'ouvrage intéressant le parc de stationnement Beaujon, Bordeaux Métropole a opéré la mise en affectation de ce parc auprès de la régie METPARK.

Vu la délibération n° 2021-701 du 25 novembre 2021 du Conseil de Bordeaux Métropole, portant mise en affectation du parc Beaujon situé 163 rue de Seguey à Bordeaux, à METPARK à la valeur inscrite au patrimoine de la Métropole (n° d'inventaire Bordeaux Métropole 2014B00075).

Considérant que la mise en affectation s'effectue à titre gratuit et relève d'une opération d'ordre non budgétaire.

Considérant que cette mise en affectation doit être constatée pour une valeur nette comptable de 3.200.691,38 euros sous le numéro d'inventaire METPARK MAN23007 et concerne uniquement la part liée à la construction du bien (travaux et rémunération du mandataire). Aucun amortissement n'ayant été opéré par Bordeaux Métropole, la valeur nette comptable correspond à la valeur initiale.

Lors d'une réunion avec Bordeaux Métropole le mardi 6 juin 2023, il a été décidé que METPARK intégrerait ce bien à l'actif de son bilan en date du 1^{er} juillet 2023 et commencerait à l'amortir à cette même date sur une durée de 40 ans.

Le terrain n'a pas encore été mis en affectation, il fera l'objet d'une remise par Bordeaux Métropole d'ici la fin de l'année 2023.

Aussi, vous est-il demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser METPARK à :

- **constater comptablement la mise en affectation et entrer à son actif la construction du parking Beaujon sur l'exercice 2023 sous le numéro d'inventaire MAN23007 pour une valeur totale de 3.200.691,38 euros,**
- **commencer à amortir la construction à compter du 1^{er} juillet 2023 et pour une durée de 40 ans.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 28 juin 2023

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-701

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre
M. Nordine GUENDEZ à Mm Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 novembre 2021	Délibération
	Direction circulation et stationnement Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique	N° 2021-701

Parcs de stationnement - Mises en affectation à la Régie METPARK - Parc de stationnement Beaujon et Local lot 264 situé au sein du parc de stationnement Front du Médoc - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération communautaire n°2011/0080 en date du 11 février 2011 et par convention en date du 15 mars 2011, Bordeaux Métropole a confié un mandat à la régie métropolitaine Parcub Bordeaux Métropole pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'un parc de stationnement sur la commune de Bordeaux au 163, rue Croix de Seguey inscrit dans le cadre de la création de la ligne de tramway D.

Cette délibération indiquait que cet ouvrage serait remis en gestion à Parcub Bordeaux Métropole, devenu METPARK, conformément à l'article 1-1 de ses statuts qui dispose que la régie « assure la mission d'exploitation de parcs de stationnement publics de Bordeaux Métropole à l'exception de ceux faisant l'objet d'une délégation de service public ».

Dans l'attente de l'acte définitif d'affectation, une convention de mise à disposition transitoire en date du 18 novembre 2016 a permis à METPARK d'exploiter le parc de stationnement Beaujon dès achèvement de son aménagement.

Les opérations de réception et de clôture du mandat de maîtrise d'ouvrage étant à présent finalisées, il est possible d'opérer mise en affectation des immobilisations correspondantes. La régie METPARK disposera ainsi des droits et obligations du propriétaire sur le parc de stationnement Beaujon.

Cette mise en affectation du parc Beaujon sera comptablement constatée par remise des immobilisations correspondantes à la valeur inscrite au patrimoine de la Métropole, sous les numéros d'inventaire 110738 et 2014B00075, suivant opérations en cours de clôture du mandat validées par délibération du Conseil du même jour, à hauteur de 3 052 624,25€ HT correspondant aux travaux et 148 067,12 € TTC correspondant à la rémunération du mandataire.

Par ailleurs, il y a lieu de régulariser la situation du local constituant le lot n°264 de la copropriété Résidence Le Centre situé au sein du parking Front du Médoc, mis en affectation

à la régie à la création de cette dernière. Compte tenu de son emplacement et des contraintes d'exploitation du parking, ce local a été mis à la disposition de METPARK qui l'occupe depuis février 2017. La mise en affectation de ce local sera comptablement constatée par remise des immobilisations correspondantes à la valeur inscrite au patrimoine de la Métropole, soit 32 216,43 € HT.

La Régie disposera ainsi des droits et obligations du propriétaire sur ce local, et assurera en conséquence et notamment, les charges et représentation y afférent au sein de la copropriété sus-mentionnée.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57 mise à jour au 1er janvier 2020, cette opération de mise en affectation de biens se traduira par des écritures d'ordre non budgétaires passées directement par le comptable sur procès-verbal de remise des biens correspondants à la Régie et ne nécessite donc pas d'ouverture de crédits.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5217-2 ;

VU les délibérations n°2011/0080 du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, confiant le mandat de maîtrise d'ouvrage du parc Beaujon à la régie Parcub, devenue Metpark, et prévoyant la remise en gestion de ce parc à cette dernière ;

VU la délibération n°2004/0225 du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, portant création de la régie Parcub, devenue Metpark ;

VU les statuts de la régie METPARK, et notamment leur article 1-1 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la régie à autonomie financière et personnalité morale METPARK, anciennement dénommée Parcub Bordeaux Métropole, a notamment pour objet l'exploitation de parcs de stationnement de Bordeaux Métropole ne faisant pas l'objet d'une délégation de service public ;

CONSIDERANT QUE la délibération n°2011/0080 du 11 février 2011 confiant la maîtrise d'ouvrage du parc de stationnement Beaujon à la régie indiquait que cet ouvrage lui serait également remis en gestion à l'achèvement de son aménagement ;

CONSIDERANT QUE les opérations de réception et de clôture du mandat de maîtrise d'ouvrage intéressant le parc de stationnement Beaujon sont à présent finalisées et permettent une mise en affectation des immobilisations correspondantes ;

CONSIDERANT QUE le local, lot n°264 de la copropriété « Résidence Le centre » situé au sein de du parking Front du Médoc mis en affectation à la régie lors de sa création, a été mis

à la disposition de METPARK compte tenu de son emplacement et des contraintes d'exploitation du parking ;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de régulariser la situation de ce local par mise en affectation des immobilisations correspondantes auprès de la régie METPARK ;

CONSIDERANT QUE la mise en affectation permet à la régie METPARK de disposer des droits et obligations du propriétaire sur les biens concernés ;

DECIDE

Article 1 : de mettre en affectation auprès de la régie METPARK le parc de stationnement Beaujon, situé 163 rue Croix de Seguey à Bordeaux, par remise des immobilisations correspondantes à la valeur inscrite au patrimoine de la métropole, soit 3 052 624,25€ HT et 148 067,12 € TTC.

Article 2 : de mettre en affectation auprès de la régie METPARK le local correspond au lot 264 de la copropriété Résidence Le Centre et situé au sein du parking Front du Médoc, par remise des immobilisations correspondantes à la valeur inscrite au patrimoine de la métropole, soit 32 216,43 € HT.

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tout acte ou à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur DUPRAT, Monsieur MARI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	la Vice-présidente,
	Madame Béatrice DE FRANÇOIS